

ARRÊTÉ DEP-2026-200 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie pour la session 2026 dans l'académie de Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Caroline MURET, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Rachelle GARBARZ, enseignante

Enseignants :

Madame Séverine BOUCARD

Madame Agathe GICQUEL-GIROIS

Monsieur Simon ALLO

Monsieur Kévin CORREA

Professionnelles :

Madame Nicole REPOSEUR

Madame Jessica LETOURNEUR-COLOMBO

Madame Virginie BERTHELOT

Madame Dorine L'HOSTIS

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET